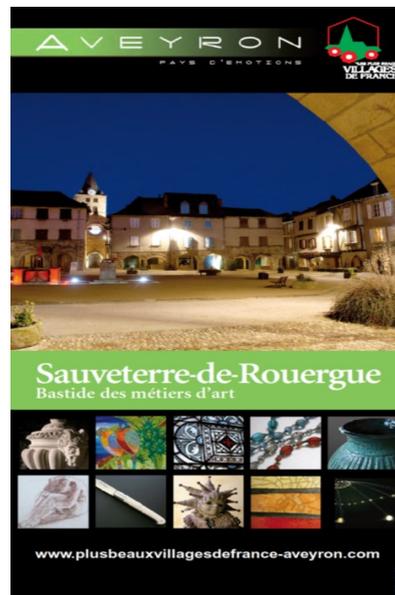




**Bulletin Municipal décembre 2016**



**SOMMAIRE**

- 1 voeux,
- 2 conseil municipal du 28 juillet,
- 3 conseil municipal du 30 septembre,
- 4 conseil municipal du 30 septembre (suite)
- 5 conseil municipal du 3 novembre,
- 6 carte du Pays Ségali Communauté,
- 7 Nouvelle Communauté de Communes,
- 8 les actions municipales,
- 8 les dossiers d'urbanisme,
- 9 les expositions de l'été à Sauveterre,
- 9 ..... et à Naucelle,
- 9 un artiste en résidence à Sauveterre,
- 10 fête de la Saint Christophe,
- 10 fête de la Saint Laurent,
- 10 les 50 ans de l'A.J.A.L,
- 10 l'été en musique,
- 11 fête à Jouels,
- 11 castagnades d'automne à Sauveterre,
- 12 coin de la citoyenneté : zéro-phyto,

L'ensemble des élus et du personnel  
de la municipalité



Vous souhaitez de joyeuses fêtes

Vœux du maire  
et du conseil municipal

**Samedi 14 janvier 2017**  
**Salle des fêtes de JOUELS**  
**19h 00**

**Vous êtes tous attendus**

Conception et réalisation : commission municipale Information et Communication

# Comptes rendus du Conseil Municipal

## Conseil municipal du 28 juillet 2016

### **1 – Délibération pour modification des statuts de la Communauté de Commune du Pays Baraquevillois (CCPB) concernant la compétence "assainissement non collectif".**

Cette compétence était jusqu'alors une compétence à "titre optionnelle" de la communauté de communes. Dans la perspective du passage au 1<sup>er</sup> janvier 2017 dans une nouvelle communauté de communes, il est nécessaire d'harmoniser certaine compétence, dont celle-ci qui devra être une compétence à "titre facultatif".

La CCPB a adopté ses nouveaux statuts le 13 juin 2016, il est obligatoire que chaque commune les valide.

**Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.**

### **2 – Demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap)**

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a introduit différentes obligations légales pour les collectivités, quant à la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public.

La commune de Sauveterre de Rouergue a dressé le constat de l'accessibilité du cadre bâti existant en vue de présenter un agenda d'accessibilité programmée. La durée d'exécution des travaux est fixée à 6 ans.

**Le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'agenda d'accessibilité programmée et autorise le Maire à présenter la demande d'approbation de cet agenda auprès des services de l'Etat.**

### **3 – Mise à l'étude de la création d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) - création d'une instance consultative - définition des modalités de concertation.**

L'AVAP est fondée sur un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental, prenant en compte les orientations du projet d'aménagement et de développement durable du PLU et se réfère à la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP), afin de garantir la qualité architecturale des constructions existantes et à venir ainsi que l'aménagement des espaces.

Dans le cadre de la procédure, il appartient à la Commune de Sauveterre de former une instance consultative, dénommée "*commission locale de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine*".

Cependant, le Code du Patrimoine, qui régit l'élaboration des AVAP, vient d'être modifié par la loi du 9 juillet 2016 dite Loi relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine.

Avant de présenter une composition faite dans le cadre d'un article du code qui vient d'être abrogé, le Maire propose de reporter la délibération et de rencontrer l'Architecte des Bâtiments de France pour obtenir des précisions sur cette commission.

Report de la délibération.

### **4 – Réalisation d'un passage à gué sur le Lézert au lieu-dit Nigron**

Plusieurs rencontres concernant la réfection du passage à gué au niveau de Nigron ont eu lieu entre les élus des communes de Naucelle et Sauveterre de Rouergue, les randonneurs, le technicien du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur et la police de l'eau.

Lors de la dernière rencontre, sur place, il a été convenu que le réaménagement porterait sur la mise en place de blocs plus importants, non gélifs et de forme cubique. Ces blocs seront déposés en « V » de manière à permettre un écoulement identique de part et d'autre de la berge. Le garde-corps actuel sera supprimé.

Le montant des travaux est estimé à 3 560 € HT. Ces travaux seront pris en charge pour moitié par la commune de Naucelle et pour moitié par la commune de Sauveterre de Rouergue. La commune de Naucelle assurera la maîtrise d'ouvrage de ce chantier et sollicitera les aides auprès des partenaires financiers.

**Le conseil municipal approuve cette proposition à 11 voix pour et 1 voix contre.**

### **5 – Délégation de l'urbanisme relatif à l'occupation du sol à AVEYRON INGENIERIE – Modification date de début**

Par délibération du 29 avril, le conseil municipal a décidé de déléguer l'instruction des demandes d'urbanisme à Aveyron Ingénierie à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

En raison du nombre peu élevé de communes ayant délibéré pour adhérer à ce service dès cette date, Aveyron Ingénierie a décidé de reporter la date du début d'instruction au 01 Janvier 2017.

Par conséquent, il est proposé de délibérer pour modifier la date de délégation au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.**

### **6 – Création d'un poste d'agent technique principal de 1<sup>er</sup> classe et suppression du poste d'agent technique principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Cette délibération avait été inscrite au conseil municipal du 3 juin 2016 et reportée pour permettre au maire et à plusieurs conseillers de faire le point sur le mode d'action des services techniques de la commune. La proposition d'examiner tous les trois mois le travail réalisé et celui devant être exécuté la période suivante, convient à la majorité du conseil.

**Le conseil municipal approuve la création/suppression à 11 voix pour et 1 voix contre.**

**7 – Acte constitutif d'une régie de recettes pour le pont bascule automatisé.**

Pour le fonctionnement comptable du pont bascule, la trésorerie nous demande d'instituer une régie de recettes auprès du service de la trésorerie de Baraqueville et de l'installer à la mairie de Sauveterre. Elle fonctionnera du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

**Le conseil municipal approuve cette demande à l'unanimité.**

**Questions diverses**

1 – Toilettes sèches : à chaque grande manifestation il est obligatoire d'installer des toilettes pour le public. L'AJAL, organisateur de la fête de la lumière 2016, nous propose de faire appel à une entreprise privée qui se charge de la mise à disposition, de l'installation, du nettoyage et de l'enlèvement après la manifestation. Après discussion, il est convenu que la commune prenne en charge cette opération dont le cout s'élève à 1000€ pour deux jours.

2 – portail de l'atelier municipal de Jouels : le portail actuel est très dégradé, ferme avec difficulté et menace de tomber lors des manipulations d'ouverture/fermeture. Le devis pour remplacement et pose d'un portail de 4.50 x 4.20 en lame d'aluminium, isolé et comportant une porte d'entrée intégrée, s'élève à 3660 HT. Il est décidé de réaliser les travaux.

3 – maison/grange de la commune à la Mérette : le maire prendra contact avec la CAF dans la deuxième semaine d'août pour vérifier si l'installation d'une micro-crèche y est envisageable.

4 – lotissement du Couderquet : deux lots ont été vendus à ce jour.

5 – Philippe Couderc informe le conseil que les enregistrements pour le parcours sonore "oreilles en balade" débutent dès le premier août. De même il est acquis que nous aurons la présence d'un artiste issu de l'Atelier BLANC durant le mois de novembre 2016 et ensuite en avril 2017

Prochain conseil municipal : **30 septembre 2016**

**Conseil municipal du 30 septembre 2016**

**1 – Délibération convention de délégation de maîtrise ouvrage pour le plan de désherbage - commune zéro phyto - avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur**

La commune de Sauveterre de Rouergue doit définir et mettre en œuvre un plan de désherbage de façon à ne plus utiliser de produits phytosanitaires à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le syndicat mixte du bassin versant du Viaur dont la commune est membre propose de réaliser ce plan de désherbage. Il réalisera le cahier des charges, la consultation des prestataires, la re-

cherche de subvention et le suivi administratif. La commune assurera le suivi technique et le choix de solutions adaptées à son territoire. Elle prendra en charge la totalité de la part d'autofinancement du projet lui incombant, soit 30 % du coût du projet. Une première étape consistera à diagnostiquer les espaces gérés et les pratiques de désherbage, la deuxième étape sera de définir les objectifs d'entretien des espaces publics et de préconisation pour la mise en œuvre de zéro phyto.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Sauveterre de Rouergue et le syndicat mixte du bassin versant du Viaur.**

**2 – Délibération pertes sur créances irrécouvrables**

Il est rappelé qu'en vertu des dispositions réglementaires le recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public. Lorsque les procédures engagées n'ont pu aboutir au paiement de ces créances, elles sont déclarées irrécouvrables et font l'objet d'une écriture en perte. L'état de ces valeurs s'élève à 11 072.50 €. Il s'agit des créances provenant de la liquidation de l'ancienne boucherie dont la commune est propriétaire du fonds de commerce.

**Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables.**

**3 – Délibération Nom de la future intercommunalité**

Les conseillers municipaux se sont prononcés sur le nom de la future intercommunalité à savoir :

**PROPOSE** par 4 voix : Communauté de Communes **Cœur de Ségala**

**PROPOSE** par 3 voix : Communauté de Communes **du Pays Ségali**

**PROPOSE** par 0 voix : Communauté de Communes **du Haut Ségala**

**PROPOSE** par 1 voix : Communauté de Communes **Ségala Vallées**

**PROPOSE** par 7 voix : Communauté de Communes **Ségala Cent Vallées**

**La proposition concernant le nom de la future intercommunalité retenue par la commune de Sauveterre est "Communauté de Communes Ségala Cent Vallées".**

**4 – Délibération numérotation des rues**

La commune de Sauveterre de Rouergue a décidé de donner un nom à l'ensemble des voies communales ainsi qu'un numéro à chaque habitation. L'utilité d'une telle initiative est apparue évidente. En effet, elle facilite l'intervention des services d'urgence

Pompiers, Samu, Médecin,...) mais aussi le travail de la Poste, des livreurs (dont le nombre s'est considérablement accru depuis l'essor des commandes sur Internet) et des différents services amenés à travailler sur la commune.

A l'heure de la généralisation des GPS, c'est également un bon moyen d'améliorer encore l'accueil des vacanciers en leur permettant d'arriver sans encombre dans leur lieu de résidence.

La numérotation des habitations est numérique ou métrique et dépend de la distance qui sépare l'accès de l'habitation du début de la voie dénommée avec un côté pair à droite et un côté impair à gauche en partant du point origine.

Afin d'informer la population, des réunions de secteurs (Albagnac, Jouëls, Sauveterre de Rouergue) seront organisées en fin d'année 2016, début d'année 2017.

**Le Conseil Municipal, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des rues et places publiques, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de procéder à la dénomination de toutes les voies bordées d'habitation ou menant à une habitation.**

### **5 – Délibération – 1ère tranche pôle santé, plan de financement et demande de "réserve parlementaire"**

L'offre de service de santé sur la commune est incomplète. Le projet de "pôle de santé" se veut une réponse à cette situation. Il consiste à réaliser un bâtiment dédié aux soins des personnes, qui regrouperait certains professionnels, et qui permettrait d'en attirer de nouveaux et ainsi d'étoffer l'offre existante.

Une étude a été menée par le PACT Aveyron. Cette étude préliminaire chiffre à 407 000 € TTC le coût global de l'opération. Le projet une fois réalisé offrirait environ 120 m<sup>2</sup> de locaux agencés pour les professionnels de santé. Le plan de financement prend en compte les subventions accordées habituellement : DETR, Conseil Départemental, récupération TVA.

La réserve parlementaire sera demandée auprès de nos élus nationaux.

Une réunion doit se tenir à la mairie de Sauveterre de Rouergue le 11 octobre 2016 en présence du cabinet d'études PACT Aveyron et des personnels de santé.

Au cours de la discussion, a été évoqué la création d'une micro crèche qui pourrait être intégrée au "pôle santé". Cette possibilité permettrait, à terme, un agrandissement en fonction de l'activité.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, approuve le plan de financement du projet de construction du bâtiment "pôle santé".**

### **Questions diverses**

#### **1 – Transformation de la ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain) en Site Patrimonial Remarquable**

Depuis début juillet 2016, les ZPPAUP et les AVAP (Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patri-

moine) ont été transformées en "Site Patrimonial Remarquable". Le Site patrimonial remarquable conserve les principes fondamentaux des ZPPAUP ou des AVAP en intégrant les objectifs du développement durable. Elle propose ainsi une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux, notamment ceux relatifs à l'énergie, et une meilleure concertation avec la population. Afin d'articuler plus fortement la mise en valeur du patrimoine avec l'ensemble des composantes de l'aménagement le Site Patrimonial Remarquable crée les conditions d'une plus forte coordination avec le plan local d'urbanisme (PLU). Son élaboration et sa gestion relèvent d'une démarche consensuelle entre l'État et la collectivité compétente qui voit son implication et ses responsabilités renforcées. Elle crée notamment un nouvel équilibre entre les prérogatives de l'autorité compétente et celles de l'architecte des bâtiments de France.

#### **2 – Dotation d'Équipement pour les Territoires Ruraux (DETR)**

La DETR permet de financer tout projet dans le domaine économique, social, environnemental et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

Tous les devis doivent être fournis courant octobre afin de déposer les dossiers de demande de subventions.

#### **3 – Clôture du "jardin de la Roseraie"**

Il est prévu des travaux de réfection de la barrière du jardin « la Roseraie » en piquets acacia.

#### **4 – Borne de recharge pour véhicule électrique**

En collaboration avec la commune, le SIEDA installera une borne de recharge boulevard du Sénéchal au bord du fossé, face au transformateur. Cette borne est indispensable pour rassurer les futurs utilisateurs quant aux possibilités de recharge de leur véhicule hors de leur domicile.

#### **5 – Taux de la taxe d'aménagement**

Cette taxe s'applique lors du dépôt d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable de travaux. Le taux est de 1 % depuis 2012. A l'unanimité, le conseil municipal a décidé de le maintenir à 1 %.

#### **6 – Chemin d'accès au lagunage communal**

Ce chemin traverse un terrain situé à la Gazonne, appartenant à Marie-Claude Lacombe et actuellement en vente. Diverses actions seront engagées afin que l'emprise du chemin reste dans le domaine public.

#### **7 – Bâtiment angle des rues Saint Christophe et du presbytère**

Une partie de la maison Fleys (anciennement Trémolières) vient d'être vendue. L'autre partie à vendre a été évaluée à 66 000 €. La commune de Sauveterre de Rouergue doit faire une proposition à 50 000 € en vue d'une éventuelle acquisition.

Prochain conseil municipal : **3 novembre 2016**

## Conseil municipal du 3 novembre 2016

### **1 – Délibération : achat et financement de la maison "FLEYS".**

Lors du conseil municipal du 30 septembre, il a été demandé à monsieur le maire de faire une proposition d'achat de la partie restante du bâtiment "anciennement Tremolières", à 50 000€.

Cette proposition est acceptée. La partie que la commune pourrait acquérir se décompose de la façon suivante :

Rez-de-chaussée : environ 250 m<sup>2</sup> (concerne les deux magasins et leur remise arrière),

1<sup>er</sup> étage : environ 125 m<sup>2</sup> (concerne des logements),

2<sup>ème</sup> étage : environ 125 m<sup>2</sup> (idem)

Combles : environ 125 m<sup>2</sup>

L'objectif municipal, si le conseil décide d'acheter, est de conserver les commerces au rez-de-chaussée et de conserver les logements à la location.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents pour acheter le bien.**

### **2 – Délibération : mise en révision allégée du document d'urbanisme PLU.**

Au cours des derniers mois, la préfecture a refusé des autorisations de construire dans des zones NCd du Plan Local d'Urbanisme qui jouxtent des zones urbaines, notamment à Jouels. Une réunion en préfecture a permis d'expliquer la volonté communale de voir se réhabiliter des bâtiments dans ces zones qui auraient pu être directement intégrées au zonage Ud puisque desservies par les réseaux.

Monsieur le maire propose, comme l'a suggéré madame la secrétaire générale de la préfecture, d'utiliser la procédure de "révision allégée" introduite par la loi du 12 juillet 2010.

**Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de donner un avis favorable à la mise en révision du PLU, que la concertation, prévue dans la procédure, se fera de la façon suivante :**

- affichage en mairie
- information par voie de presse,
- réunion publique,
- publication dans le bulletin municipal.

### Questions diverses

### **1 – Comité de pilotage de la future communauté de communes du "Pays Ségali"**

Le maire fait part au conseil d'une invitation à une réunion de tous les conseillers municipaux des 23 communes le mardi 15 novembre à 20h30 dans la salle des fêtes de Naucelle. Le nom retenu, par le comité de pilotage, pour la future inter-communauté est "Pays Ségali". Ce nom sera proposé à monsieur le préfet pour qu'il figure dans l'arrêté de création au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### **2 – Marché de Noël et marchés hebdomadaires.**

Tous les marchés qui se déroulent sur la voie publique sont de la responsabilité de la commune qui peut déléguer l'organisation à une association.

Sur une initiative privée, une association "Grand PAS" (Grand Pôle Animation de Sauveterre) est en cours de création administrative. La commune pourra ainsi lui déléguer l'organisation de l'ensemble des marchés comprenant le marché de Noël, ceux d'été des producteurs, celui de la fête de la châtaigne et de la création d'un marché hebdomadaire, le dimanche, sur la place de Sauveterre.

Pour le déroulement à Sauveterre du marché de Noël le samedi 10 et le dimanche 11 décembre 2016, comme l'année précédente, la commune prendra en charge la communication, dans la presse et dans les radios locales, à concurrence d'un montant maximum de 600 €.

### **3 – Numérotation des voies de la commune.**

Les propositions faites par la commission en charge de la numérotation ont été examinées et validées par le conseil municipal. Des devis vont être demandés aux artisans locaux pour la fabrication des numéros. Une information sera, entre autre, donnée dans le bulletin municipal.

### **5 – Résidence d'artiste "atelier Blanc".**

Le projet de territoire, organisé par l'association de Villefranche de Rouergue "Atelier Blanc", sur les six bastides de l'Aveyron permet à la commune de Sauveterre de recevoir un artiste en résidence pendant les mois de novembre 2016 et d'avril 2017.

David LEHAVANNE, artiste plasticien, est installé depuis le 3 novembre dans l'un des ateliers du pôle artisanal. Sa mission est de réaliser une œuvre, en lien avec le patrimoine, en collaboration avec les habitants. Le conseil lui souhaite la bienvenue.

### **6 – Tournée scolaire.**

A compter du 18 novembre, Antoine Payen n'assurera plus le transport scolaire. Cette tournée représente 3 heures de travail par jour. L'entreprise trouvera un nouveau conducteur si d'ici là aucune personne locale ne s'est manifestée.

### **7 – Cérémonie du 11 novembre.**

Le dépôt de gerbe commémorant l'armistice du 11 novembre 1918 aura lieu vendredi 11 novembre à 11h00 devant la mairie.

Un vin d'honneur clôturera la cérémonie.

### **8 – Pôle santé.**

Les plans et estimations fournies par le PACT sont consultables à la mairie par ceux qui sont intéressés par ce projet.

### **9 – Prochains travaux entrepris par la commune.**

Les devis ont été reçus pour :

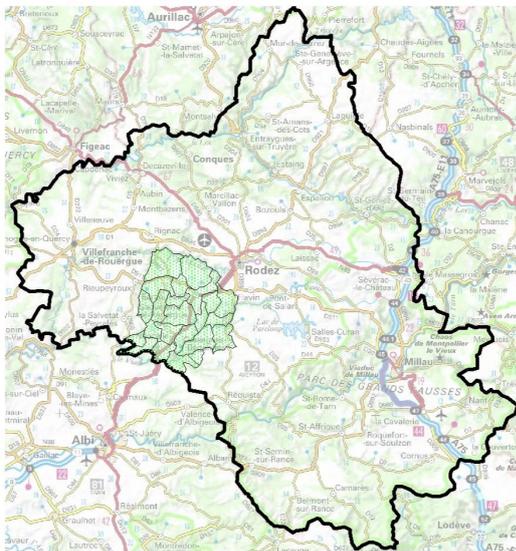
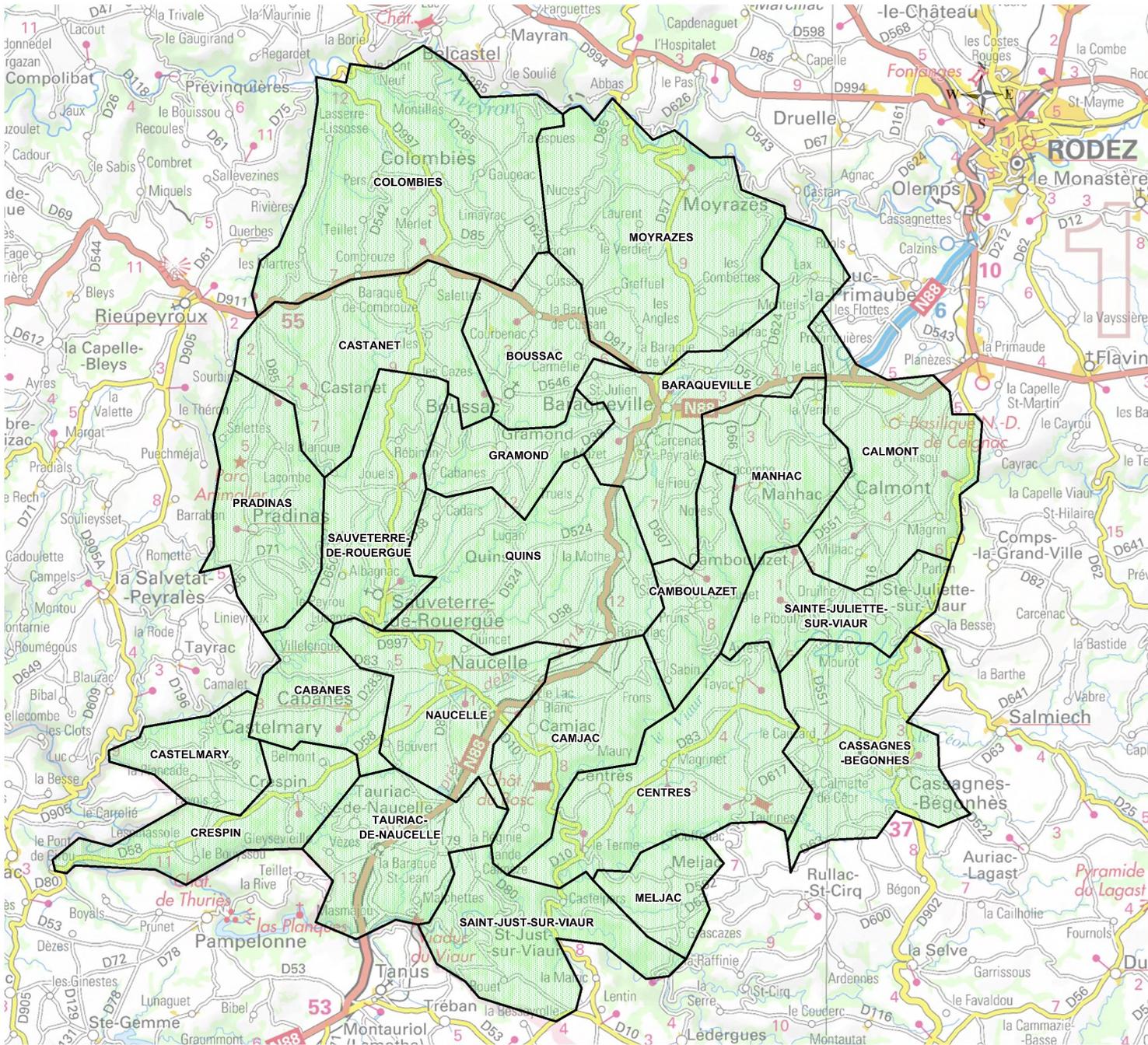
borne électrique de recharge pour véhicule

=> environ 4 900 € HT

bandes rugueuses pour les deux entrées de Jouels par la RD 997 => environ 1600 € HT

Les subventions afférentes seront demandées.

Prochain conseil municipal : **lundi 5 décembre 2016.**



23 communes

Population : 17 780 hab.

Densité : 30,66 hab./km<sup>2</sup>

Cartographie réalisée par les services de l'Etat :

## Communauté de communes "Pays Ségali "

À compter du 1er janvier 2017, les communautés de communes du Naucellois, du Pays Barquevillois et les communes de Calmont, Cassagnes-Begonhes et Sainte Juliette sur Viaur sont rassemblées en une seule communauté de communes dont le nom *officiel* sera dans l'arrêté préfectoral.

### **Le "Pays Ségali " regroupe 17 780 habitants répartis sur 23 communes.**

Les compétences obligatoires de cette nouvelle communauté de communes sont :

- aménagement de l'espace (dont le Plan Local Urbanisme intercommunal),
- actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté,
- aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage,
- collecte et traitement des déchets,
- gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (*à compter du 01/01/2018*),
- assainissement (*à compter du 01/01/2020*),
- eau (*à compter du 01/01/2020*),

Les compétences optionnelles possibles mais pas avant janvier 2018 :

- politique du logement et du cadre de vie,
- création, aménagement et entretien de la voirie,
- action sociale d'intérêt communautaire *qui peut être confiée à un Centre Intercommunal Action Sociale*

Les compétences facultatives :

- construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire,
- construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire,
- écoles du pays Baraquevillois,
- assainissement non collectif.

La situation des deux communautés et des trois communes sont très différentes, il a donc été nécessaire pour les maires de toutes les communes d'examiner, avec l'aide d'un bureau d'études, toutes les facettes d'organisation et de gestion financière. Depuis juillet de nombreux comités de pilotage ont considéré ces différents aspects et les dernières décisions ne seront connues que lors de la première réunion du nouveau conseil communautaire, en janvier, au cours duquel sera élu le nouveau Président(e).

Les personnels, environ 90 employés dans les communautés à la date de la fusion, seront regroupés sous une seule autorité d'un directeur général; les différents bureaux administratifs et techniques resteront en place, mais progressivement ils seront "spécialisés" sur des compétences de la communauté.

**La commune de Sauveterre sera représentée par son maire au conseil communautaire devant probablement comprendre 35 conseillers.**

# Les actions municipales

## Les travaux :

- Revêtement chaussée dans le village des Cazes
- Aménagement et entretien de la voirie communale dans Sauveterre, Jouëls, La Bessière, Albagnac et Castelnaud.
- Pose éclairage public chemin des Frères et chemin des Rengues à Sauveterre ainsi qu'à Jouëls.
- Réfection du gué de Nigran.



## Inspection du puits de la place :



C'est le 6 août qu'un plongeur, invité par la municipalité, est descendu au fond du puits. D'après ses observations, le fond est recouvert d'une épaisseur de sable ne permettant pas de retrouver hélas certains objets tombés dans le puits, aucun vestige n'est apparent contrairement à la légende donc aucune fouille n'a été envisagée.

## Une délégation chinoise à Sauveterre :

La délégation est venue dans le cadre d'un jumelage entre le pont ferroviaire de Tanus et un pont similaire dans la province du Yunan, tous deux construits par Paul Bodin. La visite de la bastide et du pôle des métiers d'art de Sauveterre était dans le programme du séjour.



## Un mois de décembre animé :



Le 3 décembre un pot offert par la municipalité a donné le coup d'envoi des animations du mois de décembre. On a pu ainsi admirer les décors lumineux de plus en plus nombreux sur la place et dans les rues de la bastide.

Les associations ont prévu plusieurs manifestations dans le courant du mois : *Calendrier de l'Avent* tout au long du mois, *Marché de Noël* les 10 et 11 avec Art et Savoir-faire, *concert* de la chorale Entr'Ailes le 11 avec le Foyer Rural, *soirée conviviale et intergénérationnelle* le 17 avec Les Bruyères et La passion du Goût, *réveillon "tiré du sac"* le 31 avec le Foyer Rural.

## Les dossiers d'urbanisme autorisés du deuxième semestre

Déclaration préalable de travaux pour réfection de toiture, remplacement de menuiseries extérieures, modification de façade, .....

- Les Roucassous, EDF ENR Polaire, sur propriété Franck Conduche = installation d'un générateur photovoltaïque,
- Le bourg, l'oratoire, maison Häkon Ekorndrud = aménagement d'une plage autour de la piscine
- Beuregard, maison André Puechblanc = réfection de toiture, remplacement par de l'ardoise,
- Le Bourg, maison Marie Christine Le Bris = changement à l'identique des fenêtres et volets en façade

Permis de construire :

- Le Couderquet, Frédéric Maruejols et Carole Gibelin, construction d'une maison d'habitation.

## Les expositions de l'été à Sauveterre ....



ASSAS "Le Patrimoine au quotidien"



Kazumi TAI



Chantal TIAM



6COL



LUCAS



Séverine VEQUAUD



Adrien DEFERT



EXPOSITION de VERRIERS

### .... et à Naucelle

Du mardi 15 novembre au samedi 10 décembre 2016, Claude GINESTET expose une rétrospective de ses œuvres à la Quincaillerie, espace d'art de Naucelle. On peut admirer ses toiles, paysages aux couleurs chatoyantes, portraits et ses sculptures.

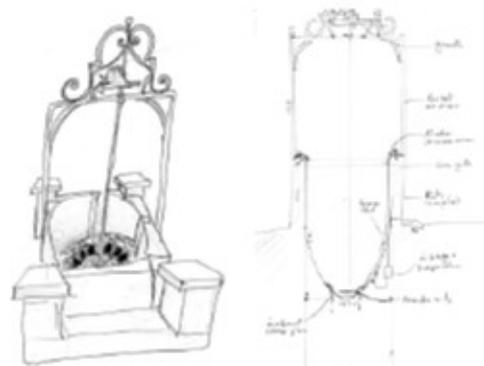
*Félicitations à l'artiste qui a su exprimer au travers de ses œuvres son attachement à sa terre natale.*



### Un artiste en résidence à Sauveterre

#### Projet de Territoire 2016-2017 "Point de repères, repères de points"

Dans le cadre de l'Association des Bastides du Rouergue, un projet d'artiste en résidence porté par l'Atelier Blanc autour des six bastides du Rouergue est mis en place pour la réalisation d'une œuvre plastique contemporaine. David Lachavanne, géoplasticien, a passé le mois de novembre à l'espace Lapérouse et a été à la rencontre de la population pour réfléchir sur l'œuvre qu'il réalisera au mois d'avril 2017.



## FETE DE LA SAINT-CHRISTOPHE

### A SAUVETERRE

Du vendredi 29 juillet au dimanche 31 juillet 2016 le village de Sauveterre a vibré au rythme de la fête votive avec son programme varié et de qualité qui a réjoui jeunes et moins jeunes petits et grands : bal country en représentation au marché de pays le vendredi soir ; vide grenier, pêche dans le Lézert, jeux multisports pour tous à la Gazonne, veillée en musique autour d'un feu de camp durant la journée de samedi ; déjeuner aux tripous, messe suivie d'une procession avec St-Christophe, bénédiction des conducteurs et des véhicules, con-

cours de pétanque, animation pour les enfants et pour clôturer le tout pique-nique géant avec animation collective le dimanche. Encore une fois un grand bravo à tous ces bénévoles qui, dans le cadre du **foyer rural** ont donné beaucoup de leur temps pour ces manifestations.



## FETE DE LA SAINT-LAURENT A ALBAGNAC

Une belle réussite, le 14 août, pour le village d'Albagnac qui était en fête avec au programme le déjeuner pour les amateurs de tripous, animations et comme de coutume, le grand repas du soir "cochon grillé" qui a rassemblé de nombreux gourmands. La soirée s'est terminée avec le traditionnel bal populaire. Le succès de la fête votive est un encouragement pour tous les bénévoles du **comité des fêtes** qui, sans compter leurs efforts, s'investissent pour que tous les habitants du village et des alentours se réunissent en bonne entente et joie.

## POUR SES 50 ANS, L'AJAL A FRAPPÉ FORT

Fondée en 1966 à Sauveterre-de-Rouergue, **l'association Jeunesse Arts Loisirs (AJAL)** a fêté cette année ses 50 ans.

L'AJAL a repris l'organisation de la fête de la lumière ; aussi, cette année du cinquantenaire a brillé de 1000 feux le samedi 13



août. Les **Tambours du Bronx** ont été la tête d'affiche de cette journée dédiée à la convivialité intergénérationnelle. Lâchés de lanternes, feux d'artifice mais aussi humour, magie ou jonglage ont été également de la partie.

Le 14 août c'est sur la place des arcades de Sauveterre qu'a eu lieu le grand bal anniver-

saire. Au menu, trois concerts se sont succédés. **Antoine Payen**, les groupes locaux **Let's burn cookies** et **Ruthène** avant de laisser la place à la formation marseillaise, connue et reconnue pour son «reggae provençal», **Massilia Sound System**.

Merci et bravo à cette dynamique équipe qui a déployé tous ses talents d'organisateur pour le plus grand plaisir de tous mais aussi un grand merci pour toutes les personnes qui ont œuvré sans compter pour l'organisation de ces journées.

## L'ETE EN MUSIQUE...

La musique adoucit les mœurs... mais elle est surtout là, grâce à l'organisation de concerts, pour être vécue comme un moment que vous désirez : détente, plaisir, apprentissage, festif, ...

- le vendredi 8 juillet à la collégiale de Sauveterre le "**chœur TONIKA - Lettonie**" qui s'est déjà produit dans de très nombreux concerts, concours et festivals en Europe.

- le jeudi 28 juillet le concert du groupe "**The Glory Gospel Singers**" de New York a fait vibrer la collégiale St-Christophe à Sauveterre.

- le samedi 6 août la folle journée polyphonique en l'église de Sauveterre avec le groupe de chanteurs "**Eths Micalets**" originaires des Pyrénées qui perpétue la tradition musicale orale transmise de génération en génération.

- le lundi 15 août "Cantigas à la Vierge" avec **Dame Hélène**, cantiques d'Espagne et du Portugal, chants à la Vierge avec la participation du public en l'église de Sauveterre.

- le samedi 27 août, le concert de "**l'Orchestre Départemental d'Harmonie de l'Aveyron**" a présenté son nouveau programme varié (musique classique, répertoire original pour orchestre d'harmonie et musiques rythmées) à la salle des fêtes de Sauveterre de Rouergue.

## FÊTE A JOUELS

Comme chaque année depuis 48 ans les **bénévoles de Jouëls** se sont investis pour que la fête du melon et le festival d'accordéon soient un franc succès. Sous un beau soleil, les animations se sont succédées durant trois jours. La pétanque a connu un vif succès le samedi après-midi. Les enfants ont pu profiter de promenades en calèche et de tours de manège. Le concours du plus gros mangeur de melon a attiré 12 candidats qui ont été

encouragés par un public venu nombreux. Des repas organisés par le **comité des fêtes** ont ajouté de la convivialité à ces journées de retrouvailles familiales et amicales qui se sont déroulées en musique avec des styles variés pour se terminer par le festival d'accordéon qui ravit depuis 24 ans un public toujours fidèle. Un grand merci à tous car sans le bénévolat nous n'aurions plus le plaisir de nous retrouver.



## CASTAGNADES D'AUTOMNE À SAUVETERRE DE ROUERGUE

Ambiance de réjouissances quand Sauveterre fête la châtaigne.

Le village médiéval a pris ses couleurs d'automne pour célébrer l'événement les 29 et 30 octobre. Deux journées riches en animations autour des grillées de châtaignes et du cidre doux.

Samedi sous un soleil radieux, 115 randonneurs se sont lancés sur les chemins escarpés des cents vallées.

Dimanche, un public nombreux a fait le déplacement pour découvrir le savoir-faire artisanal



local, les produits du terroir proposés au marché de pays, ainsi que les animations qui se sont succédées dans une ambiance conviviale et festive.

Un grand merci aux bénévoles qui se dépensent sans compter pour la réussite de cette belle manifestation.

## Le coin de la citoyenneté : Ma commune "zéro-phyto"

délibération municipale du 30 septembre 2016

L'objectif zéro phyto est fixé pour 2017 pour toutes les collectivités en ce qui concerne l'entretien des espaces publics. C'est la loi sur la transition énergétique qui a fixé cette interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires pour les collectivités à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les particuliers seront concernés à partir de 2019.

### Pourquoi le zéro-phyto ?

Afin de préserver la qualité de l'eau et de protéger la santé de tous. Sur le bassin Adour Garonne, 99% des points de suivi des cours d'eau et 58% des suivis des eaux souterraines présentent une contamination par des pesticides. **UN seul gramme** de substance active d'un pesticide pollue **10 000 m<sup>3</sup>** d'eau soit l'équivalent d'un fossé de 1m sur 1m pour 10 km de long.

Cette mesure demande de repenser l'ensemble des pratiques des espaces gérés et de mettre en place un plan de désherbage.

• **Le plan de désherbage** communal constitue une 1<sup>ère</sup> étape pour faire évoluer les pratiques d'entretien de la commune. Il a pour objectif de réduire les risques de pollution des eaux par les produits phytosanitaires en **traitant moins**.

La démarche consiste à identifier les zones désherbées (superficie, nature), hiérarchiser les secteurs en fonction du risque d'entraînement des produits vers les eaux superficielles et adapter le mode d'entretien en fonction du risque et du niveau d'entretien recherché.

Pour beaucoup de communes, la réalisation d'un plan de désherbage identifie plus de trois quart des surfaces en risque fort de transfert vers les eaux (comme les zones imperméables, en pente, à proximité des points d'eau...), où l'usage des produits phytosanitaires est proscrit.

• **La gestion différenciée** consiste à gérer différemment les espaces verts de la commune, en identifiant des zones très "soignées" et des zones plus "naturelles". Les espaces de prairies fauchées, broyées, les pelouses gérées de façon extensive permettent de dégager du temps pour les espaces où l'entretien est exigeant. Cela permet d'affecter les moyens là où c'est jugé nécessaire.

### Comment réduire les phytosanitaires sur l'espace public ?

L'application phytosanitaire ne doit plus être systématique et la recherche d'une technique **d'entretien non chimique** doit se faire.

Il n'y a pas une seule technique non chimique qui serait la bonne pour remplacer les produits phytosanitaires, mais une combinaison de techniques alternatives au chimique. Cela doit s'accompagner d'une meilleure acceptation de la végétation spontanée sur l'espace public, de la part des élus, des agents et des habitants : le résultat visuel sera différent de ce qu'il était précédemment avec l'utilisation des produits phytosanitaires.

**La stratégie d'entretien de la commune doit se faire selon ses moyens et selon chaque zone, en fonction du risque de départ de produits phytosanitaires et du niveau d'entretien souhaité.**

## CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2016

Le concours communal des Maisons Fleuries est une reconnaissance par la commune des actions menées par les habitants en matière de fleurissement et d'embellissement du cadre de vie. Le jury a fait sa tournée des maisons participant au concours (neuf candidates). Trois critères ont été retenus : l'impression générale, la composition des couleurs et l'originalité. Trois prix ont été attribués pour chaque catégorie :

### Catégorie jardins :

- 1<sup>er</sup> prix : **Françoise Dhaussey**, le Montillard, Sauveterre  
2<sup>ème</sup> prix : **Henriette Mouysset**, la Bessière  
3<sup>ème</sup> prix : **Susu Géant-Houel**, la Mérette, Sauveterre

### Catégorie façades :

- 1<sup>er</sup> prix : **Aline Mondamer**, les Cazes  
2<sup>ème</sup> prix : **Geneviève Mariot**, Rue St-Christophe, Sauveterre  
3<sup>ème</sup> prix : **Raymonde Poux**, le Cayre, Albagnac

A noter également que le jury a attribué une **"mention spéciale"** au village des Cazes pour la qualité générale de sa décoration florale, ainsi qu'à **Aglaë Machline et Pedro Tomé** pour la réalisation de leur jardin japonais.

*La municipalité remercie les personnes qui contribuent à agrémenter et embellir le bourg et les villages par les fleurs plantées et leurs jardins soigneusement entretenus et invite les non participants et ceux qui n'ont pas osé, à concourir l'année prochaine.*